



Ouagadougou, le 03 Juillet 2019

A

**Monsieur le Président
de l'Ordre des Médecins
OUAGADOUGOU**

Réf: N° 649/DRIS/GH/REC-LS

Objet : Information

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous informer que suivant jugement N°375/2017 rendu le 24 Mai 2017 par la chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou, l'immeuble abritant la Clinique les GENETS SA a été adjugé à la Société Générale Burkina Faso (SGBF) SA.

La SGBF SA a donc accompli toutes les formalités administratives et a obtenu le transfert définitif de la propriété de l'immeuble en son profit suivant le titre foncier n°2608.

La Clinique les Genêts et son Directeur Général Dr Rimpingdewendé Paul Stanislas ZOUNGRANA ayant refusé de libérer les lieux depuis Mai 2017, la justice par une autre décision du 19 Juin 2019, a ordonné leur expulsion.

Cette dernière décision leur a été signifiée le 03 Juillet 2019 leur impartissant un délai de 08 jours pour libérer les lieux, faute de quoi, il y sera procédé par la force publique.

Je vous avise de cette situation avant l'expulsion effective.

Vous souhaitant bonne réception, je vous remercie pour l'attention particulière que vous réserverez aux présentes.



**Harold COFFI
Directeur Général**



- PJ : - Jugement n°375/2017
- Titre foncier 2608
- Ordonnance n°064-4/2019
- Signification -commandement**